



Enseignement

L'angoissante course aux masters

A l'heure de postuler en master, de nombreux étudiants voient leur dossier rejeté, les effectifs étant déjà complets. Le gouvernement annonce la création de 2 000 à 3 000 places

PAGE 12



FRANCE

ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

Le désarroi des étudiants sans master

Frédérique Vidal a annoncé la création d'une nouvelle plate-forme nationale d'affectation pour la rentrée 2022

Mathilde a postulé à 32 masters en droit pénal. Un à un, les refus d'admission tombent depuis quelques jours, via des messages automatiques lui annonçant que « les capacités d'accueil de la formation sont déjà atteintes » ou que ses propres « capacités universitaires sont jugées insuffisantes ». « C'est difficile d'être seule dans sa chambre et de recevoir ces refus. Mon rêve, c'est d'être juge, je ne peux même pas passer le concours qui n'est accessible qu'après un master 1 », se désole la titulaire d'une licence en droit, d'un diplôme universitaire en psycho-criminologie et d'un certificat de sciences criminelles.

Le 2 juillet, une pétition adressée à la ministre de l'enseignement supérieur à la suite d'un déferlement de témoignages sur Twitter a permis à près de 2 000 étudiants sans master de crier leur désarroi. « Nous sommes de bons étudiants, nous avons eu des mentions et pourtant, nous n'avons aucun master », écrivent-ils, évoquant un « désastre humain ». L'appel a en partie été entendu, vendredi 9 juillet. Frédérique Vidal a annoncé qu'entre 3 000 et 4 000 places supplémentaires seraient créées immédiatement, mais seulement dans les masters les plus demandés. Elle a surtout ajouté qu'à la rentrée 2022, une nouvelle plate-forme d'affectation viendrait remplacer l'actuel site Trouvermonmaster, sur le modèle de Parcoursup qui aiguille depuis 2018 les néobacheliers dans l'enseignement supérieur. « Nous voulons donner une visibilité complète de l'offre de formations et permettre une analyse des dossiers de candidature plus simple et rapide. Le système fera en sorte qu'il y ait le moins de délai possible dans les réponses et réaffectations de places pour que les étudiants sur liste d'attente soient plus vite fixés », a promis Frédérique Vidal.

« CHOIX DOULOUREUX »

Actuellement, rares sont les candidats à connaître leur rang sur les listes d'attente. « Au-delà de la frustration que cela crée, le fait d'être sur liste d'attente empêche tout recours auprès du rectorat, car il faut avoir été refusé pour faire jouer notre droit opposable à la poursuite d'études », explique ainsi Léa Bariolet, initiatrice de la pétition. Inscrit au code de l'éducation en 2017, « le droit à la poursuite d'études » prévoit qu'à partir de cinq refus d'admission, les rectorats se portent garants pour proposer au moins trois solutions dans un master correspondant au projet du candidat.

En 2020, ils étaient 11 566 à avoir saisi leur recteur, contre 5 061 en 2019 (+ 129 %). En Ile-de-France, où la tension est la plus criante, 2 493 saisines ont été enregistrées, contre 1 179 en 2019 (+ 111 %), selon un rapport du Haut Conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur (Hcéres).

Entre deux candidats, le choix se joue à très peu de choses, affirme Gweltaz Eveillard, directeur du master de droit public à l'université Rennes-I, qui a reçu 1 000 candidatures pour seulement 80 places. « Ce choix peut être douloureux, peu honorable en tant qu'être humain, insiste-t-il. Le système de sélection n'est pas une prime à la pluridisciplinarité, les candidats ayant une double licence pouvant laisser présager des carences dans une discipline. Il n'est pas non plus un encouragement à la réorientation et aux parcours sinueux, car dès qu'un dossier présente la moindre aspérité, il descend dans la liste. »

Cette année, les candidatures se sont multipliées, jusqu'à doubler parfois, et les dossiers s'avèrent difficilement lisibles, compte tenu des modes d'évaluation en présentiel, à distance ou en contrôle continu qui créent un flou sur le niveau réel. Certaines licences





ont estampillé leur diplôme d'une mention « examens passés en présentiel », pour tenter de valoriser leurs étudiants. Dans les petits masters aussi, les candidatures affluent, constate Florence Gourlay, responsable du

master aménagement et urbanisme des territoires littoraux à l'université Bretagne-Sud. « J'ai reçu 170 dossiers contre 80 à 90 les années passées. Et notre capacité d'accueil est de 25 places ! », calcule-t-elle. Pour la première fois, elle a demandé aux impétrants de hiérarchiser leurs vœux pour dire clairement où irait leur préférence. « Il peut arriver qu'on se retrouve à dix étudiants à la rentrée à cause des désistements. Malheureusement, tous les admis ne m'ont pas confirmé leur souhait de venir. On a donc une liste complémentaire qui ne décolle pas. Ça crée un véritable brouillard pour tout le monde », analyse Florence Gourlay.

« FAIBLESSE ACADÉMIQUE »

De la même manière qu'elle pèse sur les lycées, la « réputation de la notation » prévaut aussi entre universités. « On le voit avec l'expérience, quand on épluche les dossiers du même établissement, indique Gweltaz Eveillard. On est frappé par la récurrence des notes très hautes ou alors on s'aperçoit que si l'étudiant a changé d'université, ses notes sont passées de 14,5/20 à 10 ou vice versa. »

Le directeur du master affaires publiques de Sciences Po assure de son côté être « parfois surpris par la faiblesse académique des candidats dont un tiers n'a pas le niveau tout en ayant eu la moyenne en licence ». Après une épreuve écrite composée de cinq questions et d'un sujet d'actualité, Simon Fromont n'a ainsi recruté que six des 80 candidats qui compléteront l'effectif d'un master constitué majoritairement d'étudiants de Sciences Po Lille. « Ils tentent de rendre leur dossier plus beau qu'il n'est par exemple en écrivant qu'ils adorent le droit administratif alors qu'il est permis d'en douter, vu leurs notes », tacle-t-il.

Titulaire d'une double licence histoire-science politique validée avec 14,5 de moyenne à l'Institut catholique de Paris, Gabin s'étonne d'avoir été éconduit partout hormis... en Belgique, à l'Université libre de Bruxelles, en master de relations internationales. « Il serait donc plus facile d'être admis dans une université bien mieux classée à l'international que dans une université française ? », s'interroge-t-il, amer. ■

SOAZIG LE NEVÉ

**CETTE ANNÉE,
 LES CANDIDATURES
 SE SONT
 MULTIPLIÉES,
 JUSQU'À DOUBLER
 PARFOIS, ET LES
 DOSSIERS S'AVÈRENT
 DIFFICILEMENT
 LISIBLES**



